

**Décision n° P 2013 – 99 en date du 11 DEC. 2013
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18 ;

Vu le décret du 24 septembre 2010 portant nomination des membres du Directoire de la Société du Grand Paris ;

Vu le décret du 14 septembre 2011 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision du président du directoire P2012-1 en date du 17 janvier 2012 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

Vu les relevés de décisions du comité foncier valant délibération du directoire en date des 29 novembre 2013 et 11 décembre 2013 ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise HEBRARD - responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- l'acte de vente avec la Société civile immobilière KF5, pour l'acquisition des lots numéros 1, 11, 12, 13, 15, 25, 26 et 27 dépendant d'un ensemble immobilier situé à Champigny-sur-Marne (94500) aux 1033 rue de Bernau, 112 à 140 rue Ambroise Croizat et 140 à 150 rue Alexandre Fourny, cadastré BX 322, BY 32 et 233, et BZ 81 et 83 ;
- l'acte de vente avec la Société civile immobilière des Entrepôts Papiers Cartons Dumont, pour l'acquisition d'un bien situé à Champigny-sur-Marne (94500) au 37 rue Benoît Frachon, cadastré BX 323, et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Frédéric VIGNOLLET - responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- la promesse synallagmatique de vente avec Réseau Ferré de France, pour l'acquisition d'un bien situé à Vitry-sur-Seine (94400), rue Léon Geoffroy, cadastré DK 46 ;
- la convention de financement avec Réseau Ferré de France ayant pour objet la libération et la reconstitution du site Vitry-sur-Seine en vue de sa cession ;
- le protocole foncier RFF/EPA ORSA/SGP concernant le secteur Léon Geoffroy – ZAC Gare Ardoines – Vitry-sur-Seine.

Article 3 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 11 DEC. 2013

Le président du directoire


Etienne GUYOT